

Recensement agricole 2020 - Jura

Élevage bovin lait et viticulture principaux atouts de l'agriculture jurassienne

En 2020, 2 200 exploitations agricoles sont présentes dans le Jura. C'est 29 % de moins qu'en 2010, soit une diminution plus rapide que dans la région. Les exploitations agricoles valorisent désormais 86 ha en moyenne. L'agriculture jurassienne est diversifiée avec une forte présence de bovins laits sur les plateaux au sud du département, de la viticulture au centre sur les contreforts du Jura et de grandes cultures et polyculture dans la plaine. Les exploitations viticoles ont perdu près de la moitié de leur effectif au profit de l'agrandissement des structures. En 2020, 3 900 emplois en équivalent temps plein sont employés en agriculture jurassienne.

Des exploitations qui s'agrandissent mais qui restent plus petites qu'en moyenne régionale

Entre 2010 et 2020 la baisse des exploitations agricoles s'accélère dans le Jura : - 3,4 % par an contre - 3,0 % par an entre 2000 et 2010. Cette baisse est plus marquée qu'en moyenne régionale (- 2,4 %). Les exploitations Jurassiennes ont ainsi subi la deuxième plus grande perte derrière celles du Territoire de Belfort. Selon les résultats provisoires du Recensement agricole 2020, 2 200 exploitations sont présentes dans le Jura, soit environ 900 de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) du Jura

avoisine les 193 000 ha en 2020, elle a augmenté (+ 2 %) depuis 2010 en lien avec la hausse des surfaces déclarées à la PAC. Elle représente 7,9 % de la SAU régionale situant le département au 7e rang de la région devant le Territoire de Belfort.

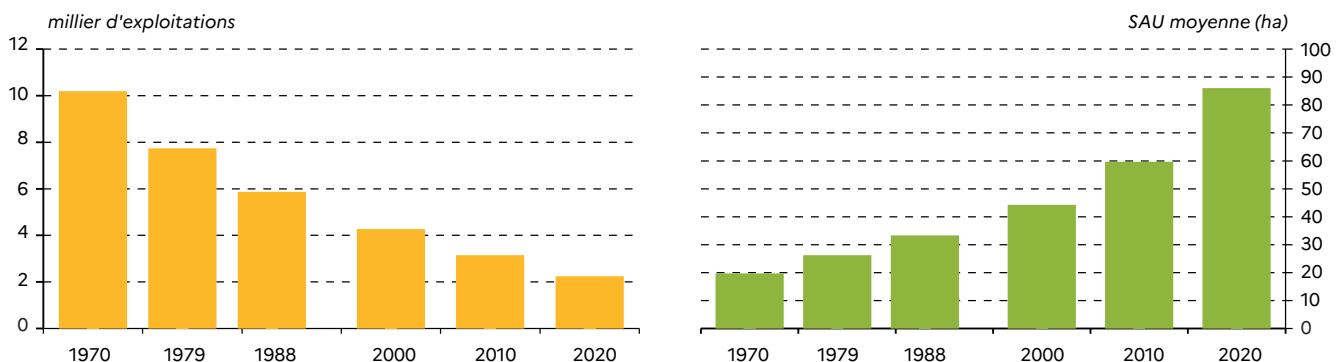
Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent, passant en moyenne de 60 ha en 2010 à 86 ha en 2020 (figure 1). Dans le Jura elles sont plus grandes que la moyenne française de 69 ha en raison de la

présence d'exploitations d'élevage avec de grandes surfaces, mais plus petites que la moyenne régionale (103 ha). Le Jura se distingue par sa part élevée d'exploitations en agriculture biologique (15,9 %), il arrive ainsi au 1er rang au sein de la région. Les exploitations engagées dans cette démarche valorisent en moyenne de petites surfaces. 12,2 % de la SAU du Jura est en agriculture biologique (8,8 % en moyenne dans la région) faisant passer sa place au 3e rang du podium.

Graphique 1

Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département du Jura, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres dans le Jura

	2010	2020	Évolution Jura 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	3 160	2 240	- 29%	- 21 %
<i>dont à spécialisation végétale (%)</i>	35,1	35,7	+ 0,6 point	+ 6,5 points
<i>à spécialisation animale (%)</i>	54,2	55,4	+ 1,2 point	- 4,9 points
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)</i>	10,7	8,6	- 2,1 points	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	68,9	52,2	-16,8 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	5,3	15,9	+ 10,6 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	20,1	27,4	+ 7,3 points	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 050	3 190	- 21%	- 16 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	20,9	18,9	- 2,0 points	+ 3,3 points
<i>femmes (%)</i>	18,7	20,8	+ 2,1 points	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ³	4 320	3 910	- 9%	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	60	86	+ 44%	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	188 300	192 800	+ 2%	+ 0,1%
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)</i>	27,7	25,2	- 2,5 points	- 1,5 point
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)</i>	68,0	71,0	+ 3,0 points	+ 0,7 point
<i>cultures permanentes (%)</i>	1,2	1,2	0,0 point	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	161	157	- 3%	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département du Jura, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

83 % de la SAU détenue par des moyennes et grandes exploitations

Avec l'agrandissement des structures, les exploitations moyennes et grandes (i.e. détenant plus de 100 000 euros de PBS annuelle – cf. [sources et définitions](#)) valorisent désormais près de 83 % du territoire agricole soit 2,7 points de plus qu'en 2010. Elles représentent 53 % des exploitations en 2020 contre 42 % en 2010. Seules les grandes exploitations (PBS supérieure à 250 000 €) gagnent des effectifs entre 2010 et 2020 : + 26 %, cette évolution est la 2e plus élevée de la région (+ 5 %) derrière le Doubs. Les exploitations moyennes et grandes représentent plus de neuf exploitations sur dix dans les exploitations spécialisées en bovin lait et près de sept exploitations sur dix dans celles spécialisées en bovins mixtes. A l'opposé, les micros et petites

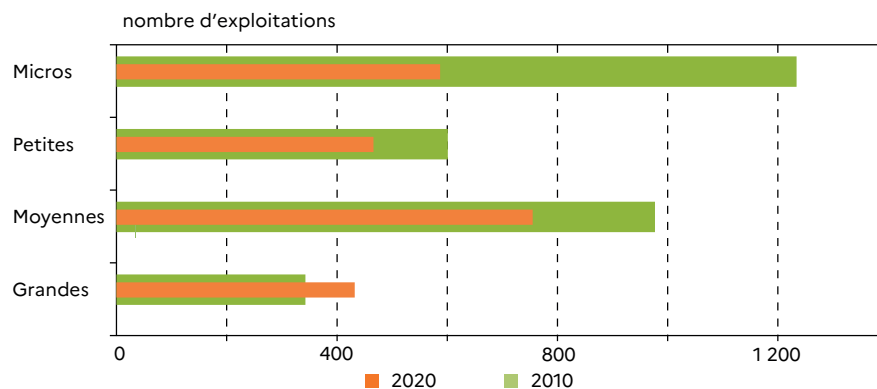
exploitations (moins de 100 000 euros de PBS) valorisent 17 % de la SAU. Elles ont perdu 43 % de leurs effectifs entre 2010 et 2020 avec en corollaire l'agrandissement des structures. Elles restent majoritaires en ovins et autres herbivores (96 %

des exploitations), en bovins mixtes et en horticulture, maraichage et fruits avec plus de sept exploitations sur dix. Ces exploitations se raréfient en viticulture avec 54 % de petites exploitations en 2020 contre 74 % en 2010.

Graphique 2

Les grandes exploitations sont les seules dont l'effectif augmente entre 2010 et 2020

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 »

Champ : Département du Jura, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

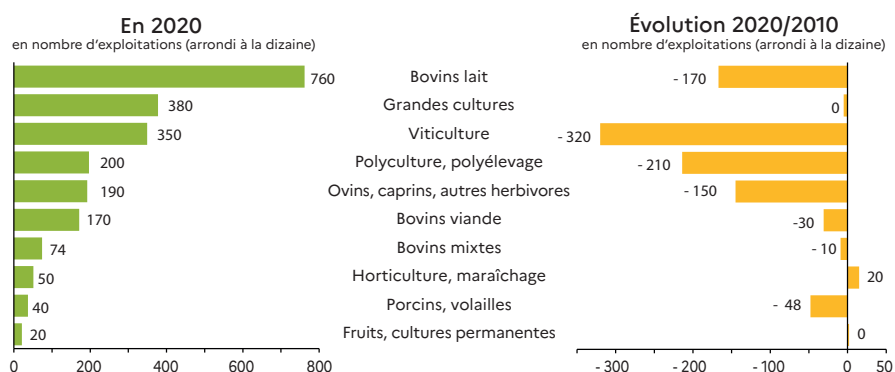
Plus d'un tiers des exploitations spécialisées en bovin lait dans le Jura

En raison de la géologie du Jura, de son relief et des sols superficiels, les exploitations à spécialisation animale sont prépondérantes avec près de 54 % d'exploitations spécialisées. L'ensemble des exploitations tournées vers l'élevage a cependant perdu 27 % de ses effectifs en dix ans. Notamment l'élevage bovin lait est la principale orientation technico économique (OTEX – cf. [Source et définitions](#)) en 2020 avec un lait valorisé en AOP pour les fromages dans le massif jurassien. Plus d'un tiers des exploitations jurassiennes sont spécialisées dans ce domaine. Malgré sa spécificité, leur effectif suit la tendance nationale à la baisse avec une perte de 170 exploitations en bovin lait en dix

Graphique 3

Les exploitations spécialisées en bovin lait restent majoritaires malgré une baisse marquée

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



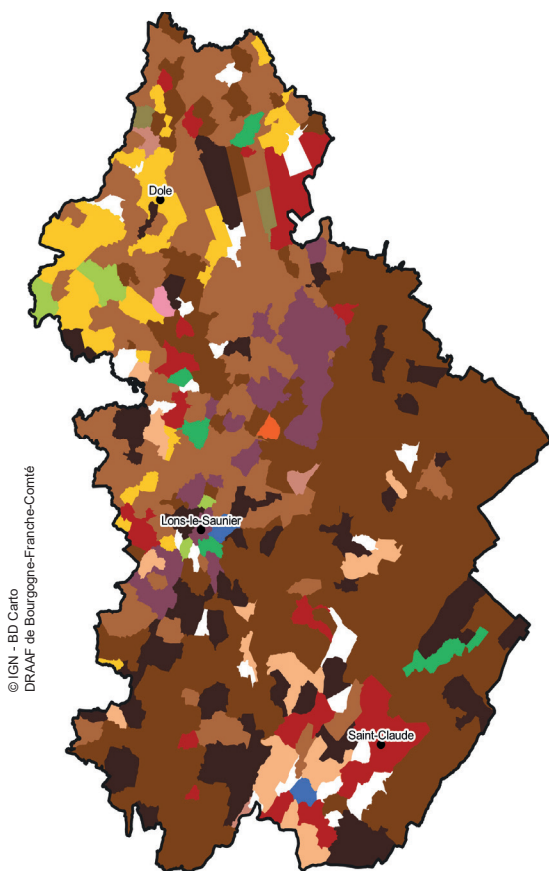
Champ : Département du Jura, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

ans. Les grandes cultures sont la deuxième spécialisation jurassienne avec 17 % des exploitations (24 % au niveau régional). Ses effectifs sont restés stables entre les deux recensements agricoles. La

viticulture arrive en troisième position des spécialisations avec 350 exploitations, ses effectifs ont fortement diminué (- 48 %) suite à l'agrandissement et la professionnalisation des structures.

Cultures en plaine, viticulture au centre et élevage sur les plateaux du Jura



© IGN - BD Cartho
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 Données provisoires

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Viticulture
- Autres grandes cultures
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes ou champignons
- Bovins lait
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Equidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Polyculture et/ou polyélevage
- Non classée
- Sans siège d'exploitation

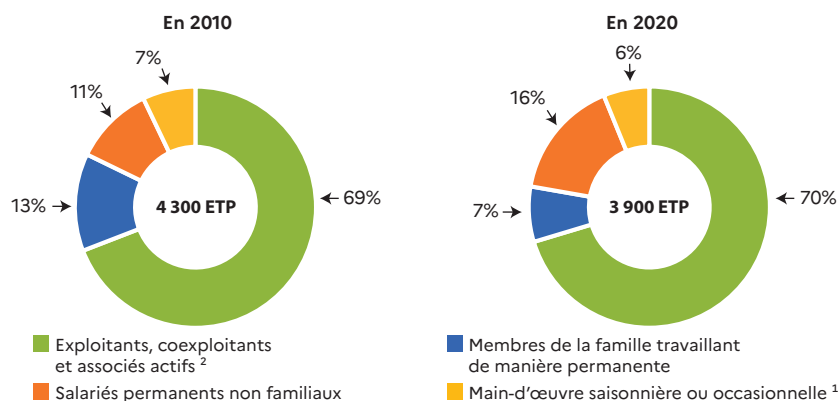
Une évolution de l'emploi vers de la main d'œuvre non familiale

En 2020, l'agriculture du Jura assure un emploi permanent à 4 640 personnes soit à 5,4 % des personnes en emploi début 2020, part supérieure à la moyenne régionale de 4,6 % (source : Insee, estimation d'emploi au 31/12/2019 pour l'emploi total). Les exploitations jurassiennes emploient ainsi 9 % des emplois agricoles régionaux. En comptant les emplois saisonniers, les exploitations agricoles utilisent 3 900 équivalents temps plein (cf. [source et définitions](#)), ce qui place le département au 6e rang régional. La main d'œuvre a baissé à un rythme similaire à la région (- 9 %) entre 2010 et 2020. Comme en 2010,

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : Département du Jura, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

l'emploi prédomine au sein des actifs et familiaux (70 % de l'emploi) liée à la forte présence de GAEC. Il est supérieur à la part régionale (62 %).

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr